Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260330-2026_03_30_D35-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun 'giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 35

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2026 Convocation affichée le : 20 mars 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé :

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 19

Procuration :

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Constitution de la commission d'appel d'offres : élection des membres titulaires et suppléants.

Mme le Maire propose à l'assemblée de constituer la commission d'appel d'offres.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

La commission d'appel d'offres sera composée, outre du président, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.
Membres Titulaires :

La liste des candidats suivants a été présentée par le Conseil Municipal :

Jean-Luc LANDREIN, Denis SALAÜN et Benjamin BARBIER.

Le Conseil Municipal après avoir voté à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ELIT** Jean-Luc LANDREIN, Denis SALAÜN et Benjamin BARBIER en tant que membres titulaires,

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260330-2026_03_30_D35-DE

Membres Suppléants :

La liste des candidats suivants a été présentée par le Conseil Municipal :

Jocelyne BOULC'H, Alain LAMANDA et Mathieu QUERE.

Le Conseil Municipal après avoir voté à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ELIT** Jocelyne BOULC'H, Alain LAMANDA et Mathieu QUERE
en tant que membres suppléants,

Le Maire, Madame Marguerite BLEUZEN, en est le Président.

Il sera pourvu au remplacement du membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Il sera pourvu au remplacement du membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.